



**Frédéric DELOHEN, Maire d'HALLENCOURT,
et le Conseil Municipal,
en collaboration avec le Cyclo-Sport Abbevillois, sous l'égide de
la Fédération Française de Cyclisme,
ont le plaisir de vous convier à la**



COURSE CYCLISTE

1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} catégorie, Juniors, Pass Open

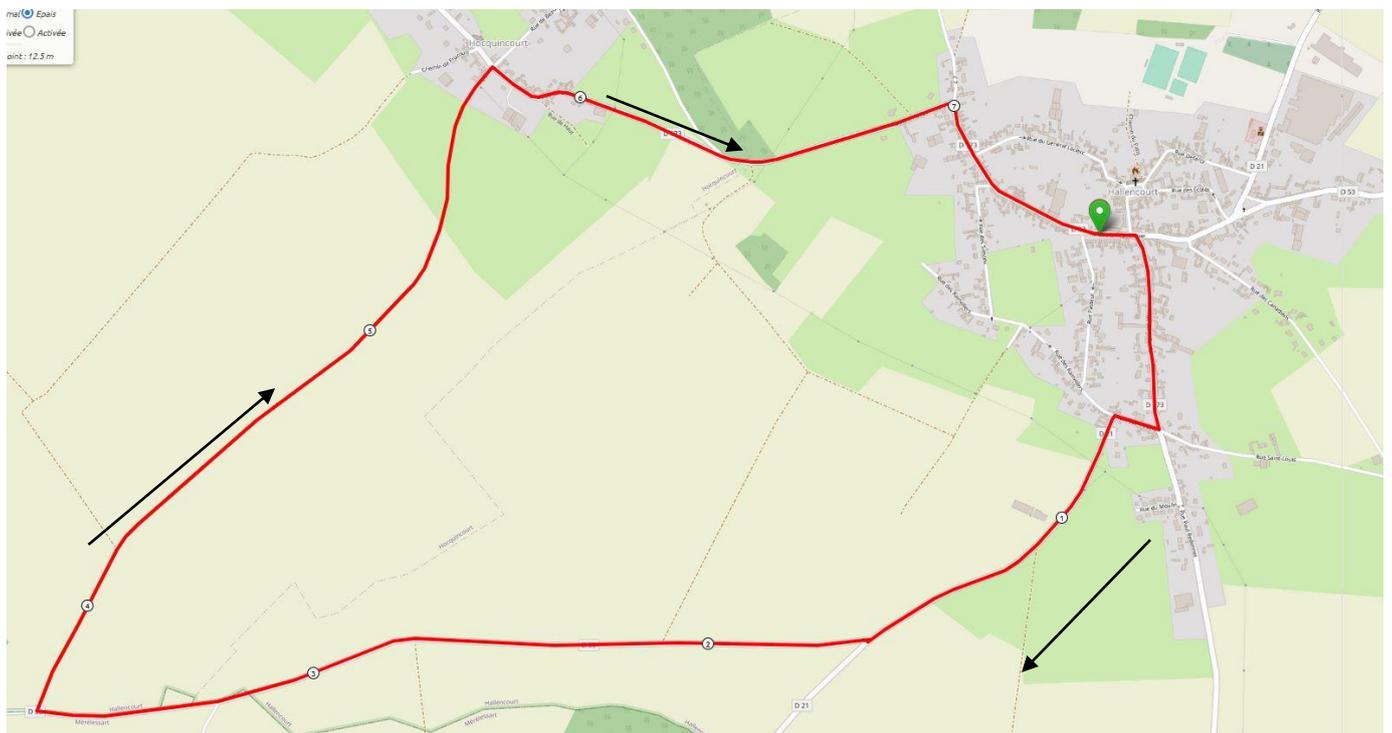
le samedi 19 mars 2022, à 13H00

Départ rue de la République à HALLENCOURT



PARCOURS

0	Départ Rue République	13h
0.1	Carrefour avec Rue Verdun	
0.1	A droite Rue Saint Denis	
0.6	A droite Rue Saint Louis	
0.7	A gauche Route de Citernes vers Citernes sur D53	
1.6	Carrefour avec D21	
3.7	A droite vers Hocquincourt sur C7	
5.7	A droite Rue Caron vers Hallencourt sur D173	
6.4	Carrefour avec Rue Verte	
6.8	Route d'Hocquincourt à Hallencourt	
7	A droite Rue Douville Maillefeu	
7.1	Carrefour avec Rue Général Leclerc	
7.2	Carrefour avec rue des Simons	
7.2	Rue de la République	
7.4	Carrefour Rue Pasteur	
7.5	Arrivée Rue de la République	13h12
	A effectuer 16 fois / Arrivée	16h



REGLEMENT

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le Grand Prix d'Hallencourt est organisé par le CS Abbevillois avec le concours de la Municipalité d'Hallencourt sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. La course se dispute le 19 mars 2022 sur un parcours en circuit de 7,5 km à effectuer 16 fois pour un total de 120 km à parcourir. Le départ de l'épreuve sera donné à Hallencourt, rue de la République à 13h.

ARTICLE 2 - TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est ouverte aux **catégories Hommes 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} Catégories, Junior et PassOpen**. Grille 610/20. Elle est inscrite au **calendrier régional du Comité des Hauts de France**.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION - ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte à tous les coureurs **Hommes 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} Catégories, Junior et PassOpen** dans la limite de 200 coureurs au départ.

Les engagements sont effectués par le biais de la plate-forme CicleWeb pour les coureurs licenciés FFC ou par bulletin pour les coureurs étrangers (avec accords des fédérations étrangères concernées).

ARTICLE 4 - PERMANENCE DE DÉPART

La permanence de départ se tiendra :

- Samedi 19 mars de 11h30 à 13h
Salle des Fêtes rue du Général Leclerc

La vérification des licences et le retrait des dossards auront lieu à la permanence de départ à partir de 11h30.

La réunion avec les interlocuteurs concernant la sécurité (motards, signaleurs...) se tiendra :

- Samedi 19 mars à 12h
Salle des Fêtes rue du Général Leclerc

La réunion des directeurs sportifs se tiendra :

- Samedi 19 mars 2022 à 12h30
Salle des Fêtes rue du Général Leclerc

ARTICLE 5 - OPÉRATIONS DE DÉPART

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé sur le parking du Gymnase rue Douville Maillefeu (Ancienne usine).

Les équipes et coureurs devront se diriger sur le podium entre 12h30 et 12h45 afin d'être présentés au public par le speaker de la Course.

Départ fictif à 13h et départ lancé à 13h02 à la sortie du village d'Hallencourt.

ARTICLE 6 - RADIO TOUR

Les informations courses seront émises sur radio tour dont la fréquence sera communiquée à la réunion des directeurs sportifs. **Les directeurs sportifs devront se munir de radio par leur propre moyen. L'équipement est obligatoire sous peine de ne pas pouvoir suivre l'épreuve.**

ARTICLE 7 - ASSISTANCE TECHNIQUE et ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Un service d'assistance technique neutre sera assuré au moyen d'un ou deux véhicules appartenant à des clubs fournis par l'organisation. Les directeurs sportifs et les coureurs individuels pourront fournir des roues de rechange (identifiées).

Les équipes présentes avec au moins 5 coureurs au départ auront la possibilité de pouvoir assurer une assistante technique à leur équipe. **Les directeurs sportifs devront se munir de radio par leur propre moyen. L'équipement est obligatoire sous peine de ne pas pouvoir suivre l'épreuve.**

ARTICLE 8 : SERVICE DE PREMIERS SECOURS

Le Service des Premiers Secours en course est exclusivement assuré par l'organisme présent mis en place par l'Organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

ARTICLE 9 : CONTROLE MEDICAL

Le règlement antidopage de la F.F.C s'applique intégralement à la présente épreuve. Il aura lieu dans un local réservé uniquement à cet effet, à l'adresse indiquée sur le lieu de l'épreuve.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Classement de l'Epreuve (Grille 610/20) + 1^{er} de l'épreuve (100€), 2^{ème} (50€), 3^{ème} (30€) + 1^{er} deuxième catégorie (30€) + 1^{er} troisième catégorie (30€) + 1^{er} Junior (30€) + 1^{er} PassOpen (30€)

Ces classements seront établis selon l'ordre d'arrivée.

- Classement des Sprints Intermédiaires (1^{er} : 150€, 2^{ème} : 100€, 3^{ème} : 50 €) :

5 sprints seront disputés sur la ligne d'arrivée (2^{ème} – 5^{ème} – 8^{ème} – 11^{ème} – 14^{ème} tours).

Chaque sprint attribuera quatre points, deux points, un point aux trois premiers coureurs. A l'arrivée, le coureur totalisant le plus grand nombre de points remportera le classement des sprints.

En cas d'égalité, c'est le classement à l'arrivée qui départage.

Le cas échéant, de la meilleure place obtenue à l'occasion du dernier sprint disputé. Pour participer au classement général, Tout concurrent devra obligatoirement terminer l'épreuve.

- Classement par Equipe (1^{ère} : 150€, 2^{ème} : 100€, 3^{ème} : 50 €) :

Le classement par équipes se fait par addition des places réelles des trois premiers coureurs de chaque club. L'équipe qui obtient le plus faible score gagne le classement par équipe.

En cas d'égalité, c'est le classement de l'épreuve du meilleur coureur classé pour chaque équipe à l'arrivée qui départage.

ARTICLE 9 – PROTOCOLE

Après l'arrivée de la course, les coureurs (en tenue de coureur) suivants auront l'obligation de se présenter au podium protocolaire dans le délai maximum de dix minutes suivant leur arrivée (remise de gerbes, trophée, interviews...) :

- Vainqueur de l'épreuve,
- Deuxième de l'épreuve,
- Troisième de l'épreuve,
- Lauréat du classement des sprints intermédiaires,
- Equipe lauréate du classement par équipe.

Tout coureur qui ne se présentera pas à la cérémonie protocolaire se verra retirer les récompenses ainsi que les prix attribués aux différents classements intermédiaires.

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

Les clubs, sponsors et coureurs acceptent, par leur participation aux épreuves que les photos sur lesquelles ils figurent puissent être utilisées par le Comité d'Organisation, uniquement à des fins promotionnelles dans le cadre de publication sur tous supports et en tous formats.

ARTICLE 11 – FORCE OBLIGATOIRE DU RÈGLEMENT

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de la F.F.C.

Le contrôle sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Collège des Commissaires désigné en application des règlements de la F.F.C.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités de la F.F.C.